



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2020 DAC 483 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Roger Fichtenberg 67 avenue de la République à Paris 11e

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Roger Fichtenberg naît le 20 octobre 1921 dans le XI^e arrondissement au sein d'une famille parisienne de la quatrième génération.

En juin 1940, devant l'avancée des troupes allemandes, les Fichtenberg se réfugient à Lapalisse, à 25 km au nord-est de Vichy (Allier). Roger Fichtenberg s'engage chez les Éclaireurs israélites de France (EIF) en mai 1941. A la suite des rafles de Juifs dans la zone dite « libre » en août 1942, il fonde avec d'autres la branche clandestine du mouvement, la « Sixième » - sixième section de la Direction de la jeunesse contrôlée par l'Union générale des israélites de France - et apporte son aide aux adolescents juifs : son totem, « Jaguar », sera son nom de guerre.

Depuis Moissac, dans le Tarn-et-Garonne, quartier général des EIF, l'organisation clandestine met en œuvre des opérations de sauvetage de nombreux enfants juifs (fabrication de faux papiers, recherche de planques, convoyage et passages des frontières, diffusion de tracts clandestins...). Ainsi, en novembre 1942, Roger Fichtenberg est envoyé à Perpignan pour favoriser les évasions d'internés du [camp de Rivesaltes](#) et ensuite munir les évadés de faux papiers. En décembre 1942, il convoie des jeunes vers la Suisse (région d'Annemasse). En janvier 1943, il conduit des groupes vers la frontière espagnole à partir d'Oloron-Sainte-Marie. Il fabrique des faux papiers et cache un grand nombre de jeunes et d'adultes menacés d'arrestation et de déportation.

En mars 1943, il devient responsable du secteur Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne et Gers, pour l'EIF. À ce titre, il est chargé, en décembre 1943, de disperser les 63 jeunes de la maison des EIF à la Grave dans les Hautes-Alpes.

Affecté à l'État-major des Forces Françaises de l'Intérieur du Lot-et-Garonne, il participe à la libération d'Agen le 19 août 1944. Nommé adjoint au commandant de la prévôté militaire du Lot-et-Garonne, il prend les premières mesures du maintien de l'ordre et du rétablissement des libertés républicaines.

Rentré à Paris après-guerre, il se lance dans l'industrie textile. En parallèle, il s'engage en politique. En 1954, il adhère au Parti Radical Socialiste puis au Mouvement des Radicaux de gauche en 1973. Suppléant d'un conseiller municipal du XI^e arrondissement en 1977, il devient conseiller en 1983, réélu en 1989. De 1986 à 1992 et de 1997 à 1998, il est conseiller régional d'Île-de-France.

Roger Fichtenberg est décoré pour son engagement lors de la seconde guerre mondiale : il est croix du combattant volontaire 1939-1945 et croix du combattant

volontaire de la Résistance . En 1983, il est fait chevalier de l'Ordre national du Mérite, puis officier en 2001. En 1990, il obtient les insignes de chevalier de la Légion d'honneur, puis ceux d'officier en 2014. Il est également fait chevalier des Palmes académiques.

En 2015, il publie *Journal d'un résistant juif dans le Sud-Ouest*, sur lequel il travaille avec la Fondation pour la mémoire de la Shoah. Grâce à ses notes de guerre (de 1942 à 1944, il a tenu un journal quotidien codé dans lequel il a rapporté tous les événements vécus à cette époque) et à des photos, il y relate les faits de résistance auxquels il a pris part.

Il décède le 22 septembre 2019, dans sa 98^{ème} année.

Il est proposé d'apposer une plaque commémorative en hommage à Roger Fichtenberg 67 avenue de la République à Paris 11e dont le texte est le suivant :

«ICI HABITAIT
ROGER FICHTENBERG
SOUS-LIEUTENANT F.F.I.
CONSEILLER DU XIÈME ARRONDISSEMENT
CONSEILLER RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE
1921-2019.»

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2020 DAC 483 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Roger Fichtenberg 67 avenue de la République à Paris 11e

Le
Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Roger Fichtenberg 67 avenue de la République à Paris 11e ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence Patrice au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Roger Fichtenberg 67 avenue de la République à Paris 11e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Ici habitait Roger Fichtenberg Sous-lieutenant F.F.I. Conseiller du XIème arrondissement Conseiller Régional d'Ile-de-France 1921- 2019 »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1 200 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2020 et suivants.